

Cet amendement, et je demande aux députés de le lire, ne traite pas le personnel de la Chambre des communes de la même façon que les autres. De fait, le taux salarial qu'il prévoit les place dans une position inférieure à celle des députés. Je voudrais que mes amis d'en face l'expliquent à leurs propres employés plus tard. En même temps, je voudrais qu'ils montrent la motion n° 3 à leurs employés et leur indiquent que cette motion est inscrite au nom du président du Conseil du Trésor, qui a essayé mesquinement d'obtenir un avantage politique au détriment du personnel des députés.

C'est ce que je tenais à lui dire. C'est l'amendement Johnston. C'est le mesquin amendement Johnston qui est en cause. Il n'y a pas d'erreur possible. J'espère qu'avant la fin du débat, le président du Conseil du Trésor aura le courage, l'intégrité et le cran de reconnaître qu'il s'est ridiculisé. Il s'est servi des employés consciencieux de la Chambre des communes pour gagner un malheureux avantage politique et j'espère qu'il retirera cette proposition stupide et injuste. Voilà ce que je voudrais qu'il fasse. J'espère que les députés d'arrière-ban de son propre parti se dessilleront les yeux.

Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) a maintenant toutes les données en main. C'est le député de Rosedale (M. Crombie) qui les lui a données. J'espère qu'il joindra sa voix aux nôtres pour supprimer cette injustice.

M. Fleming: L'injustice est survenue avec l'amendement que vous avez proposé.

M. Baker (Nepean-Carleton): je voudrais maintenant me tourner vers ce projet de loi. Je regrette que le débat se soit engagé sur ce ton. Le débat sur les problèmes qui affligent notre pays a été relativement équilibré je crois. Je suis persuadé que la plupart des Canadiens sont affolés de voir dans quelle situation nous nous retrouvons aujourd'hui. La plupart d'entre eux réprouvent les mesquineries politiques qu'on pratique au détriment du pays et de sa population. La plupart des Canadiens refusent que certains groupes soient pénalisés, encore plus que d'autres le soient doublement.

Voilà ce que pensent les Canadiens en général. Ils s'inquiètent de l'état de leur pays, mais ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter, car d'autres ont expliqué de quelle manière nous en étions arrivés là. Voici ce qu'a eu à dire de façon lapidaire à ce sujet l'Institut C.D. Howe il y a quelques jours:

Le principal problème du Canada est dû à la mauvaise gestion de l'économie par les dirigeants fédéraux depuis le début des années 70.

L'Institut ajoute qu'il existe un tel état d'esprit au Canada que ses dirigeants ne peuvent plus obtenir la collaboration qu'il faudrait pour sortir le pays de sa situation fâcheuse.

● (1430)

Quand le ministre dit que les gens croient ou espèrent que ce programme marchera—et même ceux qui prétendent le contraire le souhaitent—je lui réponds que, de toutes façons, il doit marcher si nous voulons progresser. C'est pourquoi il faut lui en donner la possibilité. Les fonctionnaires sont semblables aux autres gens. Pour ce qui est de croire en leur pays, ils ne le cèdent à personne. Les fonctionnaires, dans l'ensemble, sont

Restrictions salariales du secteur public—Loi

prêts à participer à la croisade dont le ministre a parlé il y a à peu près une semaine. Je tiens à dire aux ministériels que lorsqu'ils s'expriment ainsi, ils refusent de regarder derrière eux pour voir qu'ils ne sont guère suivis.

C'est pourquoi j'ai posé aujourd'hui une question à la Chambre des communes au sujet de ce que le gouvernement envisage de faire, dans le cadre de ses relations avec les provinces, concernant les loyers toujours plus chers que les locataires doivent payer malgré leur traitement restreint. C'est pourquoi la réunion d'hier avec les maires était importante. Chaque secteur de la société devra participer à ce programme pour qu'il donne des résultats, non dans l'intérêt du gouvernement, mais dans celui du pays. Voilà la position adoptée par notre parti à l'égard de cette mesure. Les gens espèrent contre tout espoir que le programme marchera. Voilà ce qui importe.

Permettez-moi d'aborder une autre question qui revêt une importance à nos yeux et pour le pays, et qui est essentielle à la paix et à la création d'une base d'entente au Canada. Lorsque le bill C-124 nous a été proposé, ce qui m'inquiétait, c'était l'attaque virulente qu'il portait au processus de la négociation collective. Certains Canadiens estiment que ce processus ne peut se terminer que d'une seule façon: par la grève. Eh bien, ce n'est pas toujours le cas. Ce qui est intéressant dans la négociation au sein de la fonction publique, c'est que les fonctionnaires ont un choix. Ils ont la possibilité de choisir la voie de l'arbitrage ou celle de la conciliation-grève. Les statistiques révèlent que la grande majorité des fonctionnaires choisissent toujours l'arbitrage, car ils veulent que leurs litiges se règlent sans heurts. Personne n'aime avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Mais je m'inquiète de la nouvelle tendance, qui consiste à choisir de plus en plus souvent la voie de la conciliation-grève, à cause du terrain restreint sur lequel les questions peuvent se régler par arbitrage.

Ce que je n'aime pas dans ce bill C-124 c'est que le gouvernement semblait penser que les fonctionnaires lui mijotaient une grève. Ce n'est pas du tout le cas. Je trouvais que le bill C-124 constituait une attaque contre la négociation collective, mais le ministre et le député de Kingston et les Îles (M^{re} MacDonald) ont raison de dire qu'après avoir entendu tous les témoignages présentés devant le comité et les instances des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général, si bien présidé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), le gouvernement a décidé de se laisser fléchir et de faire preuve de souplesse.

Ce qui nous inquiète au sujet de cette souplesse, c'est que le gouvernement peut toujours décider qu'il y aura ou non des pourparlers. Je ne pense pas que ce soit juste ou raisonnable. Voilà pourquoi nous avons inscrit au *Feuilleton* au nom du député de Rosedale un amendement dont nous parlerons en détail tout à l'heure. Les fonctionnaires conserveraient le droit de négocier collectivement sur des questions monétaires et non monétaires. Néanmoins, quels que soient les résultats de la négociation, les majorations ne pourront pas dépasser 6 p. 100 pour la première année et 5 p. 100 pour la seconde, conformément aux mesures d'austérité.